

N°2021-CA29MARS-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14**

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FÉVRIER 2021 : approbation du procès-verbal**

Monsieur le Président indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2021, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Il invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Aucune correction ou modification n'étant signalée, Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de ladite séance.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales,**

**Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2021,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

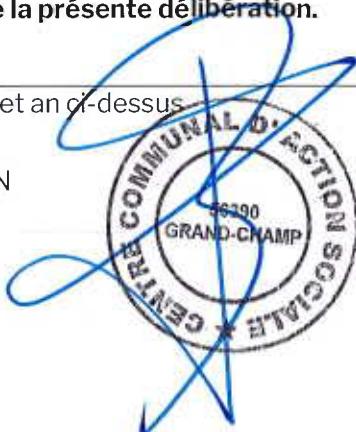
**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2021 ;**

**Article 2 : DONNE pouvoir au Président ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA29MARS-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**BUDGET CCAS : approbation du compte administratif 2020**

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget du CCAS qui peuvent se résumer ainsi :

**RESULTAT CCAS 2020**

Section de fonctionnement	Montant en euros
- Dépenses nettes	282 301.33 €
- Recettes nettes	215 799.82 €
- Résultat d'exécution de l'exercice	<b>66 501.51 €</b>
- Résultat antérieur reporté (2019)	30 191.87 €
<b>Résultat global à reporter sur le BP 2021 (D002)</b>	<b>- 36 309.64 €</b>
Section d'investissement	Montant en euros
- Dépenses nettes	922 963.61 €
- Recettes nettes	932 608.41 €
- Résultat d'exercice	9 644.80 €
- Résultat antérieur reporté (2019)	187 987.43 €
<b>Résultat global à reporter sur le BP 2021 (R001)</b>	<b>197 632.23 €</b>

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2020 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020	
Section de fonctionnement	Montant en euros
- Résultat d'exécution de l'exercice	66 501.51 €
- Résultat antérieur reporté (2019)	30 191.87 €
<b>Capacité d'autofinancement 2020 (résultat de clôture à reporter sur le BP 2021)</b>	- 36 309.64 €
Section d'investissement	Montant en euros
- Résultat d'exercice	9 644.80 €
- Résultat antérieur reporté (2019)	187 987.43 €
<b>Résultat global à reporter (Résultat de clôture) sur le BP 2021 (R001)</b>	<b>197 632.23 €</b>
Besoin de financement 2020	0

<b>- En report sur la section de fonctionnement 2021 (D002)</b>	<b>- 36 309.64 €</b>
---	----------------------

<b>- En report sur la section d'investissement 2021 (R001)</b>	<b>197 632.23 €</b>
--	---------------------

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ne peut pas prendre part au vote de l'article 1 et quitte la séance. Il confie la présidence de l'assemblée à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

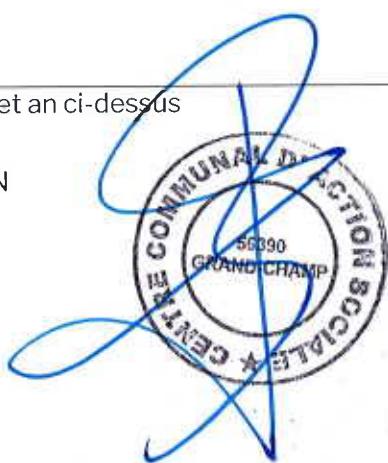
**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

**Article 1:** ADOPTE les résultats du compte administratif 2020 du budget du CCAS établi par Monsieur le Président ;

**Article 2:** CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2020 ;

**Article 3:** DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président, Yves BLEUNVEN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2021-CA29MARS-11

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14**

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

### **BUDGET CCAS : approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

**Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Vannes Ménimur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à viser et certifier lesdits documents.**

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN





33000 - CCAS GRAND CHAMP

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>REVENUS</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 111 271,00	301 512,00	1 412 783,00
Titres de recettes émis (b)	932 608,41	216 258,82	1 148 867,23
Réductions de titres (c)		459,00	459,00
Recettes nettes (d = b - c)	932 608,41	215 799,82	1 148 408,23
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 111 271,00	301 512,00	1 412 783,00
Mandats émis (f)	922 963,61	282 634,95	1 205 598,56
Annulations de mandats (g)		333,62	333,62
Dépenses nettes (h = f - g)	922 963,61	282 301,33	1 205 264,94
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	9 644,80		
(h - d) Déficit		66 501,51	
		56 856,71	

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202111CA2903\_B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-CA29MARS-12

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**BUDGET SSIAD : approbation du compte administratif 2020**

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2020 du budget du SSIAD, qui peuvent se résumer ainsi :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
<b>Section de fonctionnement</b>			
- Dépenses nettes	480 313.09 €	39 022.67 €	519 335.76 €
- Recettes nettes	487 420.08 €	39 477.34 €	526 897.42 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	7 106.99 €	454.67 €	7 561.66 €
- Résultat antérieur reporté (2018)	- €	- €	- €
<b>Résultat global 2020 à reporter</b>	<b>7 106.99 €</b>	<b>454.67 €</b>	<b>7 561.66 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
- Dépenses nettes	2 633.49 €	225.57 €	2 859.06 €
- Recettes nettes	13 833.98 €	1 185.02 €	15 019.00 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	11 200.49 €	959.45 €	12 159.94 €
- Résultat antérieur reporté (2019)	- 273.88 €	- 23.48 €	- 297.36 €
<b>Résultat global 2020 à reporter</b>	<b>10 926.61 €</b>	<b>935.97 €</b>	<b>11 862.58 €</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Président ne peut prendre part au vote et quitte la séance. Il confie la présidence de l'assemblée à la Vice-Présidente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

**Article 1:** **ADOPE les résultats du compte administratif 2020 du budget du SSIAD établi par Monsieur le Président ;**

**Article 2:** **CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2020.**

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

N°2021-CA29MARS-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14**

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**BUDGET SSIAD : approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

**Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Vannes Mérimur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à viser et certifier lesdits documents.**

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 75 75

33400 - SSIAD PA GRAND CHAMP

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
<b>RECETTES</b>			
Priévisions budgétaires totales (a)	13 020,00	535 033,00	548 053,00
Tirés de recettes émises (b)	15 019,00	526 897,42	541 916,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 019,00	526 897,42	541 916,42
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 020,00	535 033,00	548 053,00
Mandats émis (f)	2 859,06	520 549,42	523 408,48
Annulations de mandats (g)	0,00	1 213,66	1 213,66
Dépenses nettes (h = f - g)	2 859,06	519 335,76	522 194,82
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	12 159,94	7 561,66	19 721,60
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202113CA2903-DE

N°2021-CA29MARS-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Présents :** M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**BUDGET SSIAD : affectation du résultat de l'année 2020**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2020 et adopté le compte administratif du budget du SSIAD, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation de ces résultats entre les services personnes âgées et personnes handicapées.

La situation peut se résumer ainsi pour les 2 services :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
-Excédent de fonctionnement 2020	7 106.99 €	454.67 €	7 561.66 €
-Excédent d'investissement 2020	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €

En conséquence, Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
-En report sur la réserve de compensation (10686.64)	7 106.99 €	454.67 €	7 561.66 €
- En report de la section de fonctionnement 2022 (R/D002)	- €	- €	- €
- En report de la section d'investissement 2021 (R/D001)	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €

La réserve de compensation, suite à l'intégration des résultats 2020, s'élève à :

Réserve de compensation proposée			
Désignation	TOTAL réserve corrigée au 15 juin 2020*	Report proposée sur réserve	TOTAL réserve au 29 mars 2021
Réserve de compensation (10686.64)		7 561.66 €	7 561.66 €

\* Pour information, depuis la délibération du CCAS du 15 juin 2020, la réserve de compensation est 0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

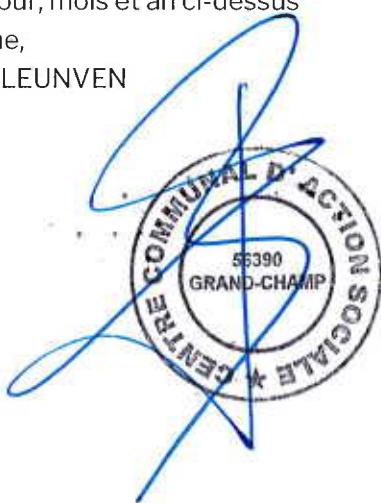
**Article 1 : DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.**

---

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA29MARS-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

**Présents :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

---

**PORTAGE DE REPAS : Revalorisation des tarifs 2021**

Madame la Vice-Présidente rapporte aux membres du Conseil d'Administration que la Maison de Retraite de Lanvaux, titulaire du contrat de restauration pour le service de portage de repas à domicile, augmente le tarif des repas préparés en liaison chaude.

Pour information, les menus comprennent un potage, une entrée, un plat garni, un laitage, un dessert et le pain. La boisson n'est pas fournie. Sur présentation de prescription médicale, les repas tiennent compte des régimes alimentaires suivants : sans sel, sans sucre, sans graissé et à texture modifiée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix facturé au CCAS par le prestataire pour la fourniture d'un repas est de 5,50 € (pour mémoire : 5,30 € en 2018).

Madame la Vice-Présidente rappelle que le prix du repas refacturé au bénéficiaire du service de portage à domicile est fixé à 9,00 € depuis février 2019 (8,90 € en 2018).

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de revoir le tarif refacturé aux bénéficiaires pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

**Article 1 : DE FIXER le prix du repas du portage de repas à domicile à 9,20 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;**

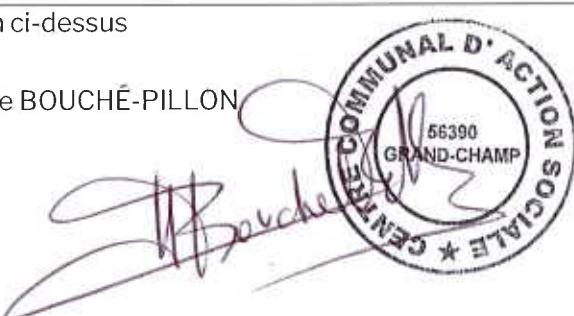
**Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération et à signer tous les documents ou actes y afférents.**

---

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON



G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 005 - Pôle Fonctions Supports  
Unité de travail : 0005- Administration Générale

	Date	Rédacteur	Effectif
Initial	14-02-20	Nicolas Haury	
MàJ			

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G E P R				Consignes de vigilance		
	10	8	10	8			
				●			

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, ...)	G E P R				Etagères adaptées Marche pieds à disposition		
	10	4	10	4			
				●			

## 105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages

105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G E P R				Présence de main courante Nez de marches anti dérapants		
	10	4	10	4			
				●			

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G E P R				Etagères fixées		
	10	4	10	4			
				●			

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	G E P R				Matériel conforme		
	10	8	10	8			
				●			

**70 - Aux outils portatifs ou à main**

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants

G E P R

10

4

10

4



Matériel adapté

**100 - A l'incendie**

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

G E P R

1000

1

8

125



Moyens de secours vérifiés réglementairement

Former le personnel au maniement des extincteurs  
Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G E P R

1000

4

8

500

Véhicule adapté à la tâche  
Ordre de mission si besoin  
Présence sur les ordres de mission de l'obligation d'être en possession d'un permis de conduire valide

Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire

**170 - Au travail sur écran**

780 Travail prolongé sur écran

G E P R

100

10

5

200

Accessoires ergonomiques (souris, repose poignets, etc...)  
Accessoires ergonomiques (souris, repose poignets, etc...)  
Tailles d'écrans adaptées  
Repose documents si besoin  
Stores sur les fenêtresVoir pour des tailles d'écrans adaptés  
Installer l'application F-Lux sur les ordinateurs pour permettre le réglage de la luminosité des écrans  
Recenser les besoins en matériel ergonomique (souris, repose pieds, etc...)**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

815 Postures de travail prolongées

G E P R

100

10

10

100

Sièges de travail réglables  
Alternance des tâches**210 - Risques psychosociaux**

945 Intensité et complexité du travail : charge de travail des directeurs / trices, manque d'écoute, multiplicité des projets, etc...

G E P R

100

10

5

200



Réaliser un audit sur les risques psychosociaux afin d'identifier des axes d'amélioration pour les conditions de travail (surcharge de travail, multiplicité des projets, sentiment de bâcler le travail, etc...) dans les différents services

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

Effectif

ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 005 - Pôle Fonctions Supports  
Unité de travail : 015- Restaurant Scolaire

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau statut
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé	G	E	P	R	Nettoyage si besoin Port de chaussures adaptées	Voir pour un produit régénérant pour le carrelage de la plonge	
10	8	8	10				
45 Résidus, déchets par terre	G	E	P	R	Nettoyage si besoin		
10	8	10	8				

## 20 - A la hauteur

85 Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, ...)	G	E	P	R	Dispositifs mobiles conformes EN 131	Remplacer l'escabeau sans patins	
10	2	8	3				

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
100	8	10	80				

## 40 - A l'utilisation d'engins et d'appareils (levage, manutention, ...)

170 Utilisation d'appareils de levage (monte-charge)	G	E	P	R	Matériel adapté au travail Contrôle réglementaire		
100	8	10	80				

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)

G	E	P	R			
100	8	8	100		Aide de collègues si besoin Port de chaussures de sécurité Chariots à disposition	Prévoir d'autres chariots Renouveler la formation aux gestes & postures

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de fours, appareils de cuisson

G	E	P	R			
10	10	10	10		Matériel conforme Personnel formé	

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

305 Utilisation d'ustensiles de cuisine

G	E	P	R			
10	8	10	8		Matériel conforme	

335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants

G	E	P	R			
10	8	10	8		Gants en côtes de maille	

350 Utilisation de matériel de nettoyage (balais, raclettes, ...)

G	E	P	R			
10	8	10	8		Matériel adapté	

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR

G	E	P	R			
100	8	5	160		Port des EPI adaptés Masques de protection respiratoire	Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS

420 Absence d'étiquetage réglementaire des récipients d'origine ou de transvasement

G	E	P	R			
100	8	8	100			Bannir l'utilisation de contenants non identifiés

**100 - A l'incendie**

490 Création d'atmosphère explosive avec l'air (gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil, ...)

G	E	P	R
100	1	10	<b>10</b> ●

Contrôle de l'installation Gaz  
Ventilation adaptée

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

G	E	P	R
1000	1	10	<b>100</b> ■

Moyens de secours vérifiés réglementairement  
Formation extincteurs réalisée  
Exercice d'évacuation réalisé**130 - Au bruit**

605 Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs, imprimantes

G	E	P	R
100	8	8	<b>100</b> ■

Bouchons d'oreilles moulés

Compléter la dotation de bouchons d'oreilles moulés

615 Bruit continu émis par les enfants

G	E	P	R
100	8	10	<b>80</b> ●

Traitement acoustique de la salle réalisé

**160 - A l'intervention d'entreprises extérieures**

735 Intervention d'entreprises extérieures pour les livraisons

G	E	P	R
10	8	8	<b>10</b> ●

Etablir un protocole de sécurité (chargement / déchargement)

**170 - Au travail sur écran**

780 Travail prolongé sur écran

G	E	P	R
100	8	8	<b>100</b> ■

Alternance des tâches  
Tailles d'écrans adaptées

Recenser les besoins en matériel informatique ergonomique

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

810 Poste de travail trop bas

G	E	P	R
100	8	10	<b>80</b> ●

Prévoir une réhausse pour l'évier

825 Postures fatigantes et contraignantes

G	E	P	R
100	8	10	80 ●

Alternance des tâches

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

Effectif

ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

G = Gravité  
 E = Exposition  
 P = Prévention  
 R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 005 - Pôle Fonctions Supports

Unité de travail : 016- Police Municipale

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Port de chaussures adaptées Vigilance des agents		
---	---------	--------	---------	-------------	---	--	--

## 20 - A la hauteur

95 Zones à plusieurs niveaux (échelles, passerelles, escaliers, quais, fosses, ...)	G 10	E 1	P 10	R 1 ●			
	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		
105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur imprimante	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Matériel conforme		
---------------------------------------	---------	--------	---------	-------------	-------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Matériel adapté		
--	---------	--------	---------	-------------	-----------------	--	--

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement Formation extincteurs réalisée	Prévoir un extincteur dans le véhicule	
	10	1	8	1	●		

## 140 - A l'éclairage

650 Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée

	G	E	P	R	Dotation d'un lampe de poche		
	10	2	10	2	●		

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

	G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Véhicule sérigraphié réglementairement Copie du permis de conduire dans dossier	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
	1000	8	8	1000	▲		

710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)

	G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité		
	100	8	10	80	●		

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

	G	E	P	R	Tailles d'écrans adaptées Alternance des tâches Siège de travail		
	100	8	10	80	●		

## 210 - Risques psychosociaux

955 Exigences émotionnelles

	G	E	P	R	Formation adapté		
	10	2	10	2	●		

## 220 - A diverses causes

1015 Agression, violence verbale ou physique possible	G 100	E 2	P 8	R <b>25</b> ●	Personnel formé à la gestion de conflits Port de gilet pare balles Dotation d'armes de défense cat. D	Envisager le travail en binome	
---	----------	--------	--------	---------------------	---	--------------------------------	--

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 005 - Pôle Fonctions Supports  
Unité de travail : 017- Conciergerie

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, ...)	G 10	E 4	P 8	R 5 ●	Etagères adaptées	Prévoir un marche pieds	
---	---------	--------	--------	-------------	-------------------	-------------------------	--

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Etagères fixées		
--	---------	--------	---------	-------------	-----------------	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 100	E 8	P 8	R 100 ●	Chariots à disposition Agent sensibilisé aux gestes & postures	Prévoir l'achat d'un diable	
--	----------	--------	--------	---------------	---	-----------------------------	--

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Matériel conforme		
---	---------	--------	---------	-------------	-------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Matériel adapté		
---	---------	--------	---------	-------------	-----------------	--	--

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

G	E	P	R
1000	1	8	125 

Moyens de secours vérifiés réglementairement

Former le personnel au maniement des extincteurs

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

G	E	P	R
100	10	8	125 

Alternance des tâches  
Tailles d'écrans adaptées

Prévoir un support d'écran sur bras articulé

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

805 Poste de travail ne permettant pas l'adaptation à la morphologie

G	E	P	R
100	10	8	125 

Siège de travail réglable

Revoir l'ergonomie du plan de travail  
Revoir la hauteur du plan de travail

## 190 - A l'organisation du travail

850 Travail en horaires fractionnées, décalées

G	E	P	R
10	8	10	8 

Horaires adaptés pour l'agent

## 220 - A diverses causes

1015 Agression, violence verbale ou physique possible

G	E	P	R
10	1	8	1 

Consignes en cas de braquage  
Personnel formé à la gestion de conflits

Prévoir une alarme silencieuse en cas d'agression

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le	12/04/2021
ID :	056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 005 - Pôle Fonctions Supports

Unité de travail : 018- Chargé de Mission Randonnées

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau statut
MàJ		Effectif

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G 10	E 8	P 8	R <b>10</b> ●	Prévoir la dotation de chaussures de randonnées adaptées	
---	---------	--------	--------	---------------------	--	--

## 20 - A la hauteur

105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G 10	E 4	P 10	R <b>4</b> ●	Présence de main courante	
---	---------	--------	---------	--------------------	---------------------------	--

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

130 Travaux effectués à des hauteurs différentes (chantiers, ...)	G 10	E 4	P 8	R <b>5</b> ●	Prévoir la dotation de casques de chantier	
---	---------	--------	--------	--------------------	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 100	E 4	P 8	R <b>50</b> ●	Fournir des chaussures de sécurité Fournir des gants de manutention EN 388 Former le personnel aux Gestes & Postures	
--	----------	--------	--------	---------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

310 Utilisation d'outils portatifs thermiques débroussailleuse, tronçonneuse	G 100	E 4	P 8	R <b>50</b> ●	Prévoir les EPI adaptés : casque anti bruit, gants EN 388, pantalon de tronçonnage, manchettes, écran de protection du visage	
--	----------	--------	--------	---------------------	---	--

320 Projections de copeaux, fluides, poussières, ...	G	E	P	R	Travail en plein air		
100	4	10	40				
335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R	Matériel adapté	Prévoir des Equipements de Protection Individuel (gants EN 388)	
10	8	10	8				
340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...	G	E	P	R	Matériel adapté		
10	8	10	8				
345 Utilisation de matériel d'entretien (rateaux, pelles, ...)	G	E	P	R	Matériel adapté		
10	8	10	8				

## 100 - A l'incendie

470 Utilisation de liquides inflammables (carburant, white spirit, alcool, ...)	G	E	P	R		Fournir des contenants adaptés aux hydrocarbures	
100	4	10	40				

## 110 - Aux agents biologiques

550 Présence potentielle de tiques	G	E	P	R		Prévoir une pince à tiques	
10	4	8	5				

## 120 - Aux ambiances thermiques

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air	G	E	P	R		Doter le personnel de vêtements de travail adaptés aux intempéries	
10	4	8	5				

## 130 - Au bruit

605 Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs,	G	E	P	R		Fournir les Equipements de Protection Individuels adaptés (protection auditive)	
100	4	8	50				

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

**G****E****P****R**

100

10

5

**200**

Prévoir la dotation d'un casque de vélo

Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire

## 190 - A l'organisation du travail

860 Présence de travailleur isolé

**G****E****P****R**

100

8

8

**100**

Prévoir la dotation d'un dispositif de protection du travailleur isolé

## 220 - A diverses causes

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

**G****E****P****R**

10

1

10

**1**

Savoir faire de l'agent

G = Gravité	Société /Site : 10 - Pôle Administration Générale	Date	Envoyé en préfecture le 12/04/2021
E = Exposition	Unité de travail : 020- Accueil - Etat Civil	Reçu en préfecture le 12/04/2021	
P = Prévention		Affiché le 12/04/2021	
R = Risque (Valeur du risque)		ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE	

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G	E	P	R	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		
	10	8	10	8			

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
	10	8	10	8			

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante, broyeur à papier, reliuseuse	G	E	P	R	Matériel conforme		
	10	8	10	8			

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R	Matériel adapté		
	10	4	10	4			

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
	1000	1	8	125			

**170 - Au travail sur écran**

780 Travail prolongé sur écran

G	E	P	R			
100	10	8	<b>125</b>	Alternance des tâches Tailles d'écrans adaptées Stores sur les fenêtres	Mettre à l'essai des souris ergonomique Voir pour des reposés documents	

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

815 Postures de travail prolongées

G	E	P	R			
100	10	8	<b>125</b>	Sièges de travail réglables Repose pieds	Prévoir la dotation de casques téléphoniques sans fil	

**220 - A diverses causes**

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

G	E	P	R			
10	1	10	<b>1</b>	Présence de collègues		

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 10 - Pôle Administration Générale

Unité de travail : 025- Urbanisme

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, élément élevé de machine, éclairage, ...)	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Etagères adaptées Utilisation d'un marche pieds		
105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoire, étagère, ...)	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Etagères fixées		

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Matériel conforme		

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Matériel adapté		

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
	1000	1	8	125			

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

	G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Ordre de mission	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
	1000	8	8	1000			

710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)

	G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité		
	100	8	10	80			

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

	G	E	P	R	Alternance des tâches Tailles d'écrans adaptées		
	100	10	10	100			

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

805 Poste de travail ne permettant pas l'adaptation à la morphologie

	G	E	P	R	Ergonome associé au projet de la nouvelle mairie Concertation avec l'architecte de la nouvelle mairie	Revoir le mobilier de bureau dans le cadre de la nouvelle Mairie	
	100	10	8	125			

815 Postures de travail prolongées

	G	E	P	R	Sièges de travail réglables		
	100	10	10	100			

## 190 - A l'organisation du travail

875 Surcharge de travail

	G	E	P	R	Gestion des priorités		
	10	10	10	10			

## 220 - A diverses causes

1015 Agression, violence verbale ou physique possible

G	E	P	R
10	1	8	<b>1</b> ●

Présence de collègues

1050 Visite de chantiers

G	E	P	R
10	2	10	<b>2</b> ●

Dotation d'EPI adaptés

G = Gravité E = Exposition P = Prévention R = Risque (Valeur du risque)	Société /Site : 10 - Pôle Administration Générale  Unité de travail : 030- Culture Espace 2000	Unité de travail : 030- Culture Espace 2000	Envoyé en préfecture le 12/04/2021  Reçu en préfecture le 12/04/2021
		Initial 14-02-20  MàJ	Affiché le 12/04/2021  ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE  Effectif

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

25 Sol inégal (marche, estrade, trou, ...)	G	E	P	R	Vigilance des agents		
	10	8	10	8			
30 Sol glissant en réserve	G	E	P	R	Port de chaussures adaptées Vigilance des agents	Envisager le traitement anti dérapant du sol du local de stockage	
	10	8	8	10			
60 Encombrement par la connectique du matériel, de machine	G	E	P	R	Consignes de vigilance	Prévoir des passages de cables	
	10	8	8	10			

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, élément élevé de machine, éclairage, ...)	G	E	P	R	Accès sécurisé Utilisation d'une PEMP		
	100	8	10	80			
85 Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, ...)	G	E	P	R	Dispositifs mobiles conformes EN 131		
	100	8	10	80			
95 Zones à plusieurs niveaux (échelles, passerelles, escaliers, quais, fosses, ...)	G	E	P	R	Présence de garde corps Présence de main courante	Matérialiser les poutres métalliques du grill (pour éviter les chocs sur la tête)	
	10	8	8	10			
105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G	E	P	R	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		
	10	8	10	8			

**30 - Aux chutes d'objets, de charges**

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Etagères et racks fixés Plaque de charge sur les racks Elinguage de l'éclairage	Prévoir le contrôle des moteurs de perches Prévoir le contrôle des gradins	
	100	8	5	160			

**40 - A l'utilisation d'engins et d'appareils (levage, manutention, ...)**

170 Utilisation d'appareils de levage (gerbeur, palans, PEMP 1A)	G	E	P	R	VGP réalisée Autorisation de conduite pour Joël et Didier Matériel adapté au travail	Former le personnel utilisateur en vue de l'Autorisation de Conduite PEMP 1A pour Benjamin et Eric Prévoir l'achat d'un transpalette manuel	
	100	8	8	100			

**50 - Aux manutentions manuelles**

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G	E	P	R	Aide de collègues si besoin Port de chaussures de sécurité Port de gants de manutention EN 388	Former le personnel aux Gestes & Postures	
	100	8	8	100			
220 Manutentions répétitives : descente et remontée des perches manuelles	G	E	P	R			
	100	4	8	50		Envisager la motorisation de toutes les perches	

**70 - Aux outils portatifs ou à main**

305 Utilisation d'outils portatifs électriques	G	E	P	R	Matériel conforme		
	100	4	10	40			
335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R			
	10	8	10	8			
340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...	G	E	P	R			
	10	8	10	8			

**80 - A l'électricité**

385 Non habilitation du personnel intervenant	G	E	P	R	Outilage adapté au risque électrique Personnel possédant l'habilitation BS BE Manoeuvre EPI adaptés au risque électrique Installation électrique contrôlée annuellement	Généraliser et recycler les habilitations électrique BS BE Manoeuvre	
1000	4	8	500				

**100 - A l'incendie**

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement Formation extincteurs réalisée	Former les agents au SSIAP 1 Recycler le SSIAP 1 d'Eric Rédiger une procédure en cas d'évacuation	
1000	1	8	125				

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Copie du permis de conduire dans dossier Véhicule adapté à la tâche	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
1000	4	8	500				

**200 - A l'hygiène au travail**

905 Absence de vestiaires hommes/femmes	G	E	P	R		Mettre à disposition des vestiaires conformément à la réglementation	
1	10	8	1				
910 Absence de douches lors de travaux salissants et insalubres	G	E	P	R		Mettre à disposition des douches	
1	10	8	1				

**210 - Risques psychosociaux**

950 Horaires de travail difficiles	G	E	P	R	Temps de travail annualisé		
10	4	8	5				

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 10 - Pôle Administration Générale  
Unité de travail : 035- Bibliothèque

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau risque
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Présence de main courante		
---	---------	--------	---------	--------------------	---------------------------	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 100	E 8	P 10	R <b>80</b> ●	Diable à disposition		
--	----------	--------	---------	---------------------	----------------------	--	--

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Matériel conforme		
---	---------	--------	---------	--------------------	-------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Matériel adapté		
---	---------	--------	---------	--------------------	-----------------	--	--

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G 1000	E 1	P 8	R <b>125</b> ■	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs	
---	-----------	--------	--------	----------------------	--	--	--

**110 - Aux agents biologiques**

550 Manipulation des ouvrages	G	E	P	R	Lavage des mains	Fournir des solutions hydroalcooliques	
10	10	10	10				

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Utilisation d'un véhicule de la collectivité	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
1000	2	10	200				

**170 - Au travail sur écran**

780 Travail prolongé sur écran	G	E	P	R	Alternance des tâches Tailles d'écrans adaptées		
100	10	10	100				

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

815 Postures de travail prolongées	G	E	P	R	Sièges de travail réglables	Remplacer les sièges de travail	
100	8	10	80				

**200 - A l'hygiène au travail**

900 Absence de séparation hommes/femmes (sanitaires)	G	E	P	R		Assurer la séparation des sanitaires conformément à la réglementation	
1	10	8	1				

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 10 - Pôle Administration Générale  
Unité de travail : 040- Villa Gregam

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G	E	P	R	Prévoir un escalier pour l'accès à l'Atelier partagé	
10	4	8	5			
60 Encombrement par la connectique du matériel de bureau, de machine	G	E	P	R	Prévoir des passages de cables	
10	8	8	10			

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R		
10	4	10	4			

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs
1000	1	8	125			

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Véhicule contrôlé et entretenu	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire
1000	4	8	500			

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

	G	E	P	R	
	100	8	8	100	Alternance des tâches Accessoires ergonomiques (souris, repose poignets, etc...) Siège de travail réglable

## 190 - A l'organisation du travail

845 Travail le soir, le week-end

	G	E	P	R	
	10	2	10	2	Temps de repos respecté

860 Présence de travailleur isolé

	G	E	P	R	
	10	4	10	4	Envisager un dispositif d'alerte en cas d'agression

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 15 - Pôle Aménagement Urbain

Unité de travail : 680- Aménagement - Equipement Public

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, élément élevé de machine, éclairage, ...)	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Etagères adaptées Utilisation d'un marche pieds		
105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoire, étagère, ...)	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Etagères fixées		

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Matériel conforme		

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	<b>G</b> 10	<b>E</b> 8	<b>P</b> 10	<b>R</b> 8 	Matériel adapté		

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

G E P R  
1000 1 8 125

Moyens de secours vérifiés réglementairement

Former le personnel au maniement des extincteurs  
Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G E P R  
1000 8 8 1000Véhicule adapté à la tâche  
Ordre de mission

Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire

710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)

G E P R  
100 8 10 80

Dotation de vêtements haute visibilité

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

G E P R  
100 10 10 100Alternance des tâches  
Tailles d'écrans adaptées

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

805 Poste de travail ne permettant pas l'adaptation à la morphologie

G E P R  
100 10 8 125Ergonome associé au projet de la nouvelle mairie  
Concertation avec l'architecte de la nouvelle mairie

Revoir le mobilier de bureau dans le cadre de la nouvelle Mairie

815 Postures de travail prolongées

G E P R  
100 10 10 100

Sièges de travail réglables

## 190 - A l'organisation du travail

875 Surcharge de travail

G E P R  
10 10 10 10

Gestion des priorités

## 220 - A diverses causes

1015 Agression, violence verbale ou physique possible

G E P R

10 1 8 1  
●

Présence de collègues

1050 Visite de chantiers

G E P R

10 4 8 5  
●

Dotation d'EPI adaptés

Prévoir des bottes coquées pour Cindy

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 20 - Pôle Technique  
Unité de travail : 050- Administration

	Date	
Initial	14-02-20	Affiché le 12/04/2021
MàJ		ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

50 Sol inégal sur chantiers temporaires	G	E	P	R	Port de chaussures de sécurité Vigilance des agents		
	10	8	10	8			
60 Encombrement par la connectique du matériel de bureau, de machine	G	E	P	R		Prévoir des passages de cables dans les bureaux	
	10	8	8	10			

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	G	E	P	R	Matériel conforme		
	10	8	10	8			

## 80 - A l'électricité

385 Habilitation du personnel intervenant	G	E	P	R	Personnel possédant l'habilitation BS BE Manoeuvre		
	1000	2	10	200			

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
	1000	1	8	125			

**120 - Aux ambiances thermiques**

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air

G	E	P	R	Dotation de vêtements de travail adaptés		
10	2	10	<b>2</b> ●			

**130 - Au bruit**

605 Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs,

G	E	P	R	Bouchons d'oreilles moulés		
100	2	10	<b>20</b> ●			

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Copie du permis de conduire dans dossier	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire Prévoir une séparation caisse / cabine dans les véhicules	
1000	4	8	<b>500</b> ▲			

710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)

G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité		
100	4	10	<b>40</b> ●			

**170 - Au travail sur écran**

770 Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie

G	E	P	R	Bureau réhaussé	Envisager un bureau à hauteur variable	
100	8	8	<b>100</b> ■			

780 Travail prolongé sur écran

G	E	P	R	Alternance des tâches Tailles d'écrans adaptées Doubles écrans		
100	8	10	<b>80</b> ●			

**190 - A l'organisation du travail**

865 Formation des agents non assurée saisonnier - stagiaires, etc...

G	E	P	R		Rédiger un livret d'accueil pour les saisonniers, stagiaires, etc... (se servir du Document Unique)	
100	4	8	<b>50</b> ●			

## 220 - A diverses causes

1025 Présence potentielle de radon : commune en catégorie 3  
(source IRSN)

	G	E	P	R		
	10	8	8	10	●	

1050 Absence de formation ou de recyclage des autorisations de conduite

	G	E	P	R		
	100	8	8	100	■	

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 20 - Pôle Technique  
Unité de travail : 055- Service Bâtiments

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau risque
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé	G	E	P	R	Port de chaussures adaptées Consignes de vigilance		
10	4	10	4				
50 Sol inégal sur chantiers temporaires	G	E	P	R	Port de chaussures de sécurité Consignes de vigilance		
10	8	10	8				

## 20 - A la hauteur

85 Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, ...)	G	E	P	R	Formation échafaudages de pieds 2017 Dispositifs mobiles conformes EN 131	Réaliser un contrôle annuel des échelles Remplacer les échelles, escabeaux non conformes (endommagé, etc...)	
100	4	8	50				
100 Travaux en hauteur (toitures, charpentes, plafonds, poteaux, véhicule, ...)	G	E	P	R	Certains bâtiments équipés de garde corps Harnais contrôlés annuellement	Assurer la traçabilité du contrôle des harnais	
100	8	8	100				

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Stockage stable et attaché Etagères fixées		
10	4	10	4				
130 Travaux effectués à des hauteurs différentes (chantiers, ...)	G	E	P	R	Port des EPI adaptés	Remplacer les casques de chantiers	
10	8	8	10				

**40 - A l'utilisation d'engins et d'appareils (levage, manutention, ...)**

170 Utilisation d'appareils de levage (PEMP 1B, pont élévateur)	G	E	P	R	VGP réalisée (PEMP de location) Matériel adapté au travail Autorisation de conduite PEMP	Former en vue de la délivrance de l'AIPR	
100	4	8	50				
190 Utilisation d'un transpalette électrique et/ou manuel	G	E	P	R	Matériel conforme Port de chaussures de sécurité		
10	4	10	4				

**50 - Aux manutentions manuelles**

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G	E	P	R	Port de chaussures de sécurité Port de gants de manutention EN 388 Aide de collègues si besoin	Renouveler la formation aux gestes & postures	
100	8	8	100				
235 Manipulation de charges ou d'objets coupants (vitres, verrières, ...)	G	E	P	R	Port de gants de manutention EN 388 Utilisation de ventouses		
100	1	10	10				

**60 - Aux machines fixes**

255 Utilisation de touret à meuler	G	E	P	R		Remplacer le touret à meuler non conforme	
10	4	8	5				
260 Utilisation de perceuse à colonne	G	E	P	R	Matériel conforme Ecran(s) de protection en place		
10	4	10	4				
270 Projections de copeaux, fluides, poussières, ...	G	E	P	R	Masque de protection respiratoire à disposition		
10	4	10	4				

**70 - Aux outils portatifs ou à main**

305 Utilisation d'outils portatifs électriques	G	E	P	R	Matériel conforme		
10	4	10	4				

320 Projections de copeaux, fluides, poussières, ...	G	E	P	R	Port des EPI adaptés  Massicot conforme Port de gants de manutention EN 388		
10	4	10	4				
335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R	Massicot conforme Port de gants de manutention EN 388		
10	4	10	4				
340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...	G	E	P	R	Port de gants de manutention EN 388		
10	4	10	4				

## 80 - A l'électricité

385 Habilitation du personnel intervenant	G	E	P	R	Personnel possédant l'habilitation B2 BR BC de 12-2019 Installations électriques contrôlées annuellement Levée des observations suite aux contrôles annuels	Fournir des EPI adaptés au risque électrique (en cours de commande) Fournir de l'outillage adapté au risque électrique (en cours de commande)	
1000	4	8	500				

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G	E	P	R	Consignes de sécurité pour l'utilisation des produits	Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits dangereux Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS	
100	8	8	100				
425 Stockage non réglementaire des produits (absence d'aération, de bac de rétention, incompatibilité des produits, ...)	G	E	P	R		Stocker les produits (peintures, solvants, etc...) dans une armoire / un local adaptée	
100	8	8	100				
445 Présence potentielle de poussières d'amiante	G	E	P	R	DTA réalisé Désamiantage si nécessaire		
100	2	10	20				

## 100 - A l'incendie

470 Utilisation de liquides inflammables (carburant, white spirit, alcool, ...)	G	E	P	R	Conteneurs adaptés Moyens de secours adaptés	Prévoir des bacs de rétention pour les huiles Prévoir des extincteurs dans les véhicules	
100	4	8	50				
480 Utilisation de matières comburantes (oxygène, peroxyde, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours adaptés Bouteille d'oxygène fixée		
100	2	10	20				

490	Création d'atmosphère explosive avec l'air (gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil, ...)	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>1000</td><td>1</td><td>10</td><td><b>100</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	1000	1	10	<b>100</b>					Contrôle de l'installation Gaz Ventilation adaptée		Reçu en préfecture le 12/04/2021 Affiché le ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE		
G	E	P	R																			
1000	1	10	<b>100</b>																			
1000	1	8	<b>125</b>																			
500	Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>1000</td><td>1</td><td>8</td><td><b>125</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	1000	1	8	<b>125</b>					Moyens de secours vérifiés réglementairement		Renouveler la formation au maniement des extincteurs		
G	E	P	R																			
1000	1	8	<b>125</b>																			
100	4	10	<b>40</b>		Présence de moyens de secours appropriés																	
<b>120 - Aux ambiances thermiques</b>																						
580	Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>10</td><td>2</td><td>10</td><td><b>2</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	10	2	10	<b>2</b>					Dotation de vêtements de travail adaptés				
G	E	P	R																			
10	2	10	<b>2</b>																			
10	2	10	<b>2</b>																			
<b>130 - Au bruit</b>																						
605	Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs,	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>100</td><td>8</td><td>10</td><td><b>80</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	100	8	10	<b>80</b>					Bouchons d'oreilles moulés Port des Equipements de Protection Individuelle				
G	E	P	R																			
100	8	10	<b>80</b>																			
100	8	10	<b>80</b>																			
<b>150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)</b>																						
700	Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>1000</td><td>8</td><td>8</td><td><b>1 000</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	1000	8	8	<b>1 000</b>					Véhicule adapté à la tâche Véhicule contrôlé et entretenu Copie du permis de conduire dans dossier		Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire		
G	E	P	R																			
1000	8	8	<b>1 000</b>																			
1000	8	8	<b>1 000</b>																			
710	Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>100</td><td>4</td><td>10</td><td><b>40</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	100	4	10	<b>40</b>					Dotation de vêtements haute visibilité Véhicule balisé (bandes réfléchissantes, gyrophare, AK5) Présence de panneaux de balisage réglementaires Personnel formé à la signalisation temporaire		Renouveler la formation à la signalisation temporaire de chantier		
G	E	P	R																			
100	4	10	<b>40</b>																			
100	4	10	<b>40</b>																			
<b>160 - A l'intervention d'entreprises extérieures</b>																						
730	Utilisation d'entreprises extérieures pour l'entretien, le BTP, le nettoyage des locaux, ...	<table border="1" style="width: 100px; margin-bottom: 5px;"> <tr><th>G</th><th>E</th><th>P</th><th>R</th></tr> <tr><td>10</td><td>2</td><td>10</td><td><b>2</b></td></tr> <tr><td colspan="4"></td></tr> </table>				G	E	P	R	10	2	10	<b>2</b>					Plan de prévention établi Permis de feu Accompagnement des entreprises extérieures				
G	E	P	R																			
10	2	10	<b>2</b>																			
10	2	10	<b>2</b>																			

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

825 Postures fatigantes et contraignantes

G	E	P	R
100	4	10	<b>40</b> ●

Alternance des tâches  
Outils de travail adaptés  
Genouillères

## 190 - A l'organisation du travail

845 Travail en astreintes

G	E	P	R
10	4	10	<b>4</b> ●

Temps de repos respecté  
Indemnisation des astreintes

## 220 - A diverses causes

1000 Utilisation de fluides sous pression

G	E	P	R
100	4	1	<b>400</b> ■

Remplacer ou requalifier la cuve du compresseur  
Mettre en place un registre de suivi des entretiens du compresseur

1040 Soudage à l'arc (UV)

G	E	P	R
100	2	8	<b>25</b> ●

Matériel conforme  
Masque de soudeur conforme EN 175 & 166 et en bon état  
Port de gants de protection conforme EN 12477 / EN 420 - 407 - 388  
Port de vêtements de protection conformes EN 340 & 470-1

Installer un système de captage des vapeurs de soudure

1045 Soudage au chalumeau, forge (IR)

G	E	P	R
100	2	10	<b>20</b> ●

Matériel conforme  
Masque de soudeur conforme EN 175 & 166 et en bon état  
Port de gants de protection conforme EN 12477 / EN 420 - 407 - 388  
Port de vêtements de protection conformes EN 340 & 470-1

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 20 - Pôle Technique
Unité de travail : 060- Service Espaces Verts - Equipements Sportifs

Date	
Affiché le	12/04/2021
ID	056-265600809-20210329-202116CA2903-DE

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé	G	E	P	R	Port de chaussures adaptées		
10	4	10	4				
50 Sol inégal sur chantiers temporaires	G	E	P	R	Port de chaussures de sécurité		
10	8	10	8				

## 20 - A la hauteur

85 Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, ...)	G	E	P	R	Dispositifs mobiles conformes EN 131 Echafaudage conforme	Former au montage / démontage d'échafaudage roulant	
100	8	8	100				
100 Travaux en hauteur (toitures, charpentes, plafonds, poteaux, véhicule, ...)	G	E	P	R	EPI adaptés Utilisation de PEMP de location Harnais contrôlés Utilisation de matériel télescopique		
100	4	10	40				
105 Utilisation d'un escalier pour accéder aux étages	G	E	P	R	Nez de marches anti dérapants Présence de main courante		
10	8	10	8				

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
10	4	10	4				
130 Travaux effectués à des hauteurs différentes (chantiers, ...)	G	E	P	R	Port des EPI adaptés Périmètre de sécurité	Remplacer les casques de chantier	
100	4	8	50				

**40 - A l'utilisation d'engins et d'appareils (levage, manutention, ...)**

170 Utilisation d'appareils de levage, tracteur	G	E	P	R	VGP réalisée Autorisation de conduite		
100	4	10	40				
195 Utilisation d'une tondeuse autoportée et/ou autotractée	G	E	P	R	Autorisation de conduite CACES R372M catégorie 1	Former une personne (autorisation de conduite adaptée) pour seconder Patrice	
100	8	8	100				

**50 - Aux manutentions manuelles**

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G	E	P	R	Aide de collègues si besoin Port de chaussures de sécurité Port de gants de manutention EN 388 Personnel formé aux Gestes & Postures Auxiliaire de manutention	Renouveler la formation aux gestes & postures	
100	8	8	100				

**60 - Aux machines fixes**

255 Utilisation de touret à meuler, aiguiseuse à chaînes	G	E	P	R	Matériel conforme	Remplacer le touret à meuler non conforme	
100	4	8	50				

**70 - Aux outils portatifs ou à main**

305 Utilisation d'outils portatifs électriques : élagueuse, taille haies, etc...	G	E	P	R	Matériel conforme Port des EPI adaptés		
100	8	10	80				
310 Utilisation d'outils portatifs thermiques : souffleur, tronçonneuse, tondeuse, broyeur	G	E	P	R	Matériel conforme Port des EPI adaptés		
100	8	10	80				
320 Projections de copeaux, fluides, poussières, ...	G	E	P	R	Travail en plein air		
10	8	10	8				
335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R	Port de gants de manutention EN 388		
10	4	10	4				

340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...	G	E	P	R	Port de gants de manutention EN 388		
10	4	10	4 ●				
345 Utilisation de matériel d'entretien (rateaux, pelles, ...)	G	E	P	R	Matériel adapté		
10	8	10	8 ●				
350 Utilisation de matériel de nettoyage (balais, raclettes, ...)	G	E	P	R	Matériel adapté		
10	8	10	8 ●				

## 80 - A l'électricité

380 Contact avec des lignes aériennes ou enterrées ou temporaires	G	E	P	R	Réalisation de DT DICT	Former en vue de la délivrance de l'AIPR	
1000	4	8	500 ▲				

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G	E	P	R		Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS	
100	4	8	50 ●				
425 Stockage non réglementaire des produits (absence d'aération, de bac de rétention, incompatibilité des produits, ...)	G	E	P	R		Stocker les produits dans une armoire / un local adaptée	
100	4	8	50 ●				

## 100 - A l'incendie

470 Utilisation de liquides inflammables (carburant, white spirit, alcool, ...)	G	E	P	R	Contenants adaptés	Prévoir des extincteurs dans les véhicules	
100	8	8	100 ■				
500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement Formation extincteurs réalisée	Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires Former le personnel au maniement des extincteurs	
1000	1	5	200 ■				
505 Présence de source de flammes brûleur thermique	G	E	P	R	Matériel adapté Présence d'un extincteur		
100	4	10	40 ●				

**120 - Aux ambiances thermiques**

570 Travail en ambiance chaude l'été	G	E	P	R	Eau potable mise à disposition		
10	2	10	2				
580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air	G	E	P	R	Dotation de vêtements de travail adaptés		
10	4	10	4				

**130 - Au bruit**

605 Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs, ...	G	E	P	R	Bouchons d'oreilles moulés		
100	8	10	80				

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

690 Existence de voies de circulation dangereuses, manœuvres, déchargement, ...	G	E	P	R		Envisager un plan de circulation et de stationnement	
100	8	8	100				
700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Copie du permis de conduire dans dossier Véhicule adapté à la tâche	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire Prévoir une séparation caisse / cabine dans les véhicules	
1000	8	8	1 000				
710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)	G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité Présence de panneaux de balisage réglementaires Personnel formé à la signalisation temporaire Véhicule balisé (bandes réfléchissantes, gyrophare, AK5)		
100	8	10	80				

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

825 Postures fatigantes et contraignantes	G	E	P	R	Alternance des tâches Outils de travail adaptés		
10	4	10	4				

## 220 - A diverses causes

	G	E	P	R		
1000 Utilisation de fluides sous pression	100	4	8	<b>50</b>	Remplacer ou requalifier la cuve du compresseur Mettre en place un registre de suivi des entretiens du compresseur	
1050 Risques liés aux animaux, hyménoptères, etc...	10	2	8	<b>3</b>	Renouveler la formation au secourisme	

G = Gravité E = Exposition P = Prévention R = Risque (Valeur du risque)	Société /Site : 20 - Pôle Technique	Date	Envoyé en préfecture le 12/04/2021
	Unité de travail : 065- Service Voirie - Propreté Urbaine - Manifestations	Affiché le 12/04/2021	Reçu en préfecture le 12/04/2021
		ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE	

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé	G	E	P	R	Port de chaussures adaptées		
	10	4	10	4			
50 Sol inégal sur chantiers temporaires	G	E	P	R	Port de chaussures de sécurité		
	10	8	10	8			

## 20 - A la hauteur

85 Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage, ...)	G	E	P	R	Dispositifs mobiles conformes EN 131		
	100	4	10	40			

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en racks, étagères, en tas, en silo, en trémies, ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
	10	8	10	8			

## 40 - A l'utilisation d'engins et d'appareils (levage, manutention, ...)

170 Utilisation d'appareils de levage, de manutention, de chantiers (tracteur<50cv, épaveuse, remorque, tractopelle)	G	E	P	R	Matériel adapté au travail VGP réalisée Autorisation de conduite adaptée		
	100	8	10	80			
190 Utilisation d'un transpalette électrique et/ou manuel	G	E	P	R	Matériel conforme Port de chaussures de sécurité		
	100	4	10	40			

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)

G	E	P	R
100	8	10	<b>80</b> ●

Aide de collègues si besoin  
 Port de chaussures de sécurité  
 Port de gants de manutention EN 388  
 Auxiliaire de manutention

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

305 Utilisation d'outils portatifs électriques

G	E	P	R
100	4	10	<b>40</b> ●

Matériel conforme

310 Utilisation d'outils portatifs thermiques

G	E	P	R
100	4	10	<b>40</b> ●

Matériel conforme

320 Projections de copeaux, fluides, poussières, ...

G	E	P	R
10	8	10	<b>8</b> ●

Port des EPI adaptés

340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...

G	E	P	R
10	8	10	<b>8</b> ●

Port de gants de manutention EN 388

345 Utilisation de matériel d'entretien (rateaux, pelles, ...)

G	E	P	R
10	8	10	<b>8</b> ●

Matériel adapté

## 80 - A l'électricité

380 Contact avec des lignes aériennes ou enterrées ou temporaires

G	E	P	R
1000	4	10	<b>400</b> ■

DT - DICT réalisées

Formation AIPR

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR

G	E	P	R
100	4	8	<b>50</b> ●

Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits  
 Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS

Evaluation des Risques par Unité de Travail (suite) Site : 20 - Pôle Technique Unité de travail : 065- Service Voirie - Propriété Urbaine					Envoyé en préfecture le 12/04/2021	
425 Stockage non réglementaire des produits (absence d'aération, de bac de rétention, incompatibilité des produits, ...)	G	E	P	R	Stocker les produits dans une armoire adaptée (aération, bacs de rétention, etc.)	Reçu en préfecture le 12/04/2021
	100	4	8	50		Affiché le
				●	ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE	

## 100 - A l'incendie

470 Utilisation de liquides inflammables (carburant, white spirit, alcool, ...)	G	E	P	R	Contenants adaptés	Prévoir des extincteurs dans les véhicules	
	100	4	8	50			
				●			

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
	1000	1	8	125			
				■			

## 120 - Aux ambiances thermiques

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air	G	E	P	R	Dotation de vêtements de travail adaptés		
	10	4	10	4			
				●			

## 130 - Au bruit

605 Bruits continus émis par des machines, compresseurs, moteurs, imprimantes	G	E	P	R	Bouchons d'oreilles moulés Port des Equipements de Protection Individuelle		
	100	4	10	40			
				●			

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Copie du permis de conduire dans dossier Véhicule adapté à la tâche	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire Prévoir une séparation caisse / cabine dans les véhicules	
	1000	8	8	1 000			
				▲			
705 Travail sur voirie	G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité Présence de panneaux de balisage réglementaires Véhicule balisé (bandes réfléchissantes, gyrophare, AK5)	Former le personnel à la signalisation temporaire de chantier	
	100	4	8	50			
710 Travail à proximité de la voirie (rond point, bas-côtés, ...)	G	E	P	R	Dotation de vêtements haute visibilité Présence de panneaux de balisage réglementaires Véhicule balisé (bandes réfléchissantes, gyrophare, AK5)	Former le personnel à la signalisation temporaire de chantier	
	100	4	8	50			
				●			

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

825 Postures fatigantes et contraignantes

G	E	P	R
10	4	10	4 ●

Alternance des tâches  
Outils de travail adaptés  
Dotation de genouillères en cours

## 190 - A l'organisation du travail

845 Travail en astreintes

G	E	P	R
10	4	10	4 ●

Temps de repos respecté  
Astreintes indemnisées

## 220 - A diverses causes

1000 Utilisation de fluides sous pression

G	E	P	R
100	8	5	160 ■

Remplacer ou requalifier la cuve du compresseur

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille & CCAS
Unité de travail : 075- Multiaccueil - LAEP

Date
Initial 14-02-20
MàJ

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

10 Sol encombré par les jouet, jeux, etc...	G	E	P	R	Rangement régulier		
	10	8	10	8			
30 Sol glissant ou mouillé : cuisine et salle repas, pelouse synthétique en extérieur	G	E	P	R	Nettoyage si besoin Vigilance des agents Port de chaussures adaptées	Voir pour le remplacement de la pelouse synthétique extérieure	
	10	4	8	5			

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères,...)	G	E	P	R	Etagères adaptées		
	10	4	10	4			
85 Utilisation de dispositifs mobiles (marche pieds)	G	E	P	R	Dispositifs mobiles conformes EN 131		
	10	4	10	4			

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoire, étagères ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
	10	8	10	8			

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G	E	P	R	Aide de collègues si besoin Personnel formé aux Gestes & Postures par un kiné	Renouveler la formation gestes & postures Voir pour des poubelles moins grandes afin de limiter le poids	
	100	8	8	100			

## 60 - Aux machines fixes

	G	E	P	R		
					Personnel formé	Matériel conforme
255 Utilisation de lave vaisselle, four	10	8	10	8	Personnel formé Matériel conforme Manique pour le four	

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

	G	E	P	R		
					Matériel conforme	Matériel adapté
305 Utilisation d'outils portatifs électriques : chauffe biberon	10	8	10	8	Matériel conforme	
350 Utilisation de matériel de nettoyage (balais, raclettes, ...)	10	8	10	8	Matériel adapté	
355 Utilisation d'un aspirateur	10	8	10	8	Matériel adapté	

## 90 - Aux produits dangereux

	G	E	P	R		
					FDS à disposition et à jour	Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS
415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	100	8	8	100		
420 Absence d'étiquetage réglementaire des récipients d'origine ou de transvasement	100	8	8	100		Revoir l'étiquetage des pulvérisateurs (Prosens CitrusND)

## 100 - A l'incendie

	G	E	P	R		
					Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs
500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	1000	1	10	100	Formation extincteurs réalisée Exercice d'évacuation réalisé Procédure d'évacuation	

## 110 - Aux agents biologiques

530 Contacts avec les enfants (virus, ...)	G	E	P	R	Vaccinations appropriées	Faire un contrôle de la validité des vaccins (stagiaire, personnel)	
10	10	8	13				
550 Toilettes, changes des enfants	G	E	P	R	Lavage des mains Gel hydroalcoolique		
10	10	10	10				

## 130 - Au bruit

605 Bruits continus émis par le lave vaisselle	G	E	P	R		Fournir les Equipements de Protection Individuels adaptés (protection auditive)	
100	8	8	100				
615 Bruit continu émis par les enfants	G	E	P	R	Nombre d'enfants acceptable	Envisager la pose d'un revêtement acoustique Envisager des mesures de niveau sonore	
100	8	8	100				

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers	G	E	P	R	Copie du permis de conduire dans dossier Ordre de mission	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
1000	2	8	250				

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

810 Poste de travail trop bas	G	E	P	R	Alternance des tâches Tabourets à roulettes 5 branches	Prévoir une réhausse pour le fond de l'évier en cuisine Généraliser les tabourets à piétement 5 branches	
100	8	10	80				
825 Postures fatigantes et contraignantes	G	E	P	R	Alternance des tâches	Envisager des genouillères pour le nettoyage des meubles bas	
100	8	8	100				

**210 - Risques psychosociaux**

955 Exigences émotionnelles : charge de travail physique et psychologique lié à la surveillance des enfants

**G E P R**10 8 10 **8**  
●

Journées pédagogique

**220 - A diverses causes**

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

**G E P R**10 1 8 **1**  
●

Dialogue en équipe

Mettre en place une fiche de signalement d'événements indésirable

G = Gravité
E = Exposition
P = Prévention
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille & CCAS  
Unité de travail : 080- RIPAM

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau risque
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

10 Passage encombré par les jeux, jouets	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Consignes de vigilance Rangement régulier		
--	---------	--------	---------	-------------	--	--	--

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, ...)	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Etagères adaptées		
---	---------	--------	---------	-------------	-------------------	--	--

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Etagères fixées		
--	---------	--------	---------	-------------	-----------------	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 100	E 8	P 10	R 80 ●	Jeux, jouets en sacs, caisses Rangement de la salle par les collectivités accueillantes		
--	----------	--------	---------	--------------	--	--	--

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G 100	E 8	P 5	R 160 ■		Etiqueter les récipients de transvasement (pulvérisateurs) Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS	
---	----------	--------	--------	---------------	--	---	--

**110 - Aux agents biologiques**

530 Contacts avec les enfants (virus, ...)

G	E	P	R
10	8	10	<b>8</b> ●

Vaccinations appropriées

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G	E	P	R
1000	8	8	<b>1 000</b> ▲

Ordre de mission  
Assurance du véhicule personnel adaptée  
Permis de conduire valide

Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

810 Poste de travail trop bas

G	E	P	R
10	10	10	<b>10</b> ●

Alternance des tâches

825 Postures fatigantes et contraignantes

G	E	P	R
10	10	10	<b>10</b> ●

Alternance des tâches

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille &amp; CCAS

Unité de travail : 085- Enfance Jeunesse

	Date		Affiché le	Effectif
Initial	14-02-20	Nouveau risque		ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE
MàJ				

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

10 Passage encombré par les jeux, jouets	G	E	P	R	Rangement régulier Consignes de vigilance		
10	8	10	8				
30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G	E	P	R	Consignes de vigilance		
10	4	10	4				

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, plafond, ...)	G	E	P	R	Etagères adaptées	Mettre à disposition un marche pieds conforme	
10	2	8	3				

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G	E	P	R	Etagères fixées		
10	4	10	4				

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G	E	P	R	Consignes de vigilance Chariots pour le goûter	Former le personnel aux Gestes & Postures Fournir des chaussures de sécurité pour le montage et démontage des barnums	
100	8	8	100				

**70 - Aux outils portatifs ou à main**

305 Utilisation d'outils portatifs électriques : pistolet à colle	G	E	P	R	Matériel conforme		
	10	4	10	4 ●			
335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G	E	P	R	Matériel adapté		
	10	4	10	4 ●			
340 Utilisation de tournevis, marteaux, pinces, ...	G	E	P	R	Matériel adapté		
	10	2	10	2 ●			

**90 - Aux produits dangereux**

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G	E	P	R		Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS	
	100	8	8	100 ■			
420 Absence d'étiquetage réglementaire des récipients d'origine ou de transvasement	G	E	P	R		Etiqueter les récipients de transvasement (pulvérisateurs) à l'identique	
	100	8	8	100 ■			

**100 - A l'incendie**

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement Formation évacuation réalisée Consignes en cas d'incendie	Former le personnel au maniement des extincteurs (en cours)	
	1000	1	8	125 ■			

**110 - Aux agents biologiques**

530 Contacts avec les enfants (virus, ...)	G	E	P	R	Lavage des mains Vaccinations à jour		
	10	10	10	10 ●			

**120 - Aux ambiances thermiques**

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air

G	E	P	R	Port de vêtements adaptés	Prévoir la dotation de parkas de pluie haute visibilité	
10	4	8	<b>5</b> ●			

**130 - Au bruit**

615 Bruit continu émis par les enfants

G	E	P	R	Traitement acoustique de la salle réalisé Bouchons d'oreilles moulés pour certains	Généraliser la dotation de bouchons d'oreilles moulés	
100	8	10	<b>80</b> ●			

**150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)**

695 Existence de zones communes aux piétons et aux véhicules

G	E	P	R	Zones piétonnes matérialisées Gilets haute visibilité		
100	8	10	<b>80</b> ●			

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Ordre de mission permanent Prestataires de transport de personnes	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire	
1000	8	8	<b>1 000</b> ▲			

**170 - Au travail sur écran**

780 Travail prolongé sur écran

G	E	P	R	Alternance des tâches Tailles d'écrans adaptées Application de réglage d'intensité de la luminosité		
100	8	10	<b>80</b> ●			

**180 - A l'ergonomie du poste de travail**

815 Postures de travail prolongées

G	E	P	R	Sièges de travail réglables	Voir pour remplacer le siège de travail de la direction Voir pour fournir une souris verticale	
100	8	10	<b>80</b> ●			

825 Postures fatigantes et contraignantes

G	E	P	R	Consignes pour les enfants de rassembler la vaisselle en bout de table le midi	Prévoir des tabourets à roulettes à hauteur réglables	
10	4	8	<b>5</b> ●			

## 190 - A l'organisation du travail

850 Travail en horaires fractionnées, décalées

	G	E	P	R		
	10	8	10	8	Inhérent à l'activité Roulement sur les horaires de travail	

## 210 - Risques psychosociaux

950 Horaires de travail difficiles

	G	E	P	R		
	10	8	10	8	Temps de travail annualisé	

955 Exigences émotionnelles : responsabilité de surveillance des enfants notamment lors des camps

	G	E	P	R		
	10	4	10	4	Formation au secourisme	

975 Insécurité de l'emploi et du travail : agents sous contrat

	G	E	P	R		
	10	8	10	8	Communication sur les fins de contrat Politique de titularisation	

## 220 - A diverses causes

1010 Stress lié à l'activité : surveillance des enfants

	G	E	P	R		
	10	4	10	4	Professionnels de l'enfance	

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

	G	E	P	R		
	10	1	8	1	Professionnel de l'enfance Discussion dans l'équipe Consignes Vigipirate Accès aux locaux sécurisés	Réaliser un exercice annuel PPMS

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille &amp; CCAS

Unité de travail : 090- Ecoles - ATSEM

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau statut
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé en extérieur	G 10	E 4	P 10	R <b>4</b> ●	Vigilance des agents		
---	---------	--------	---------	--------------------	----------------------	--	--

## 20 - A la hauteur

85 Utilisation de dispositifs mobiles (escabeau, ...)	G 100	E 2	P 10	R <b>20</b> ●	Dispositifs mobiles conformes EN 131		
---	----------	--------	---------	---------------------	--------------------------------------	--	--

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Etagères fixées		
--	---------	--------	---------	--------------------	-----------------	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 100	E 4	P 10	R <b>40</b> ●	Aide de collègues si besoin Personnel formé aux Gestes & Postures Canne pour soulever les lits	Renouveler la formation gestes & postures	
--	----------	--------	---------	---------------------	--	---	--

## 60 - Aux machines fixes

260 Utilisation de copieur - imprimante	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Matériel conforme		
---	---------	--------	---------	--------------------	-------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

	G	E	P	R		
335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	10	8	8	10 ●	Remplacer le massicot non conforme : absence de protection de lame	
350 Utilisation de matériel de nettoyage (balais, raclettes, ...)	10	8	10	8 ●	Matériel adapté	
355 Utilisation d'aspirateur	10	8	10	8 ●	Matériel adapté	

## 90 - Aux produits dangereux

	G	E	P	R		
415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	100	8	8	100 ■	Port des EPI adaptés	Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits
420 Absence d'étiquetage réglementaire des récipients d'origine ou de transvasement	100	8	8	100 ■		Bannir l'utilisation de contenants non identifiés

## 100 - A l'incendie

	G	E	P	R		
500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	1000	1	8	125 ■	Exercice d'évacuation réalisé Moyens de secours vérifiés réglementairement	Renouveler la formation au maniement des extincteurs

## 110 - Aux agents biologiques

	G	E	P	R		
530 Contacts avec les enfants (virus, ...)	10	10	10	10 ●	Gel hydroalcoolique	
550 Nettoyage des sanitaires, change des enfants	10	4	10	4 ●	Port de gants adaptés Lavage des mains	

## 130 - Au bruit

615 Bruit continu émis par les enfants

G	E	P	R	
100	8	10	<b>80</b>	●

Nombre d'enfants acceptable  
Gestion des enfants  
Traitement acoustique de la salle de motricité

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

695 Existence de zones communes aux piétons et aux véhicules

G	E	P	R	
100	8	10	<b>80</b>	●

Zones piétonnes matérialisées  
Port de gilets haute visibilité

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

825 Postures fatigantes et contraignantes, postes de travail bas

G	E	P	R	
100	8	8	<b>100</b>	■

Alternance des tâches  
Evier à hauteur dans la tisanerie  
Tabouret à roulettes

Prévoir des pelles à poussières avec manche style "aéroport"  
Remplacer la baignoire sabot par un bac à douche

## 210 - Risques psychosociaux

955 Exigences émotionnelles : gestion et responsabilités des enfants

G	E	P	R	
10	8	8	<b>10</b>	●

Communication entre personnel

Renouveler la formation au secourisme (en cours)

## 220 - A diverses causes

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

G	E	P	R	
10	2	10	<b>2</b>	●

Soutien de la direction  
Formation adaptée

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille & CCAS  
Unité de travail : 095- SSIAD

	Date	
Initial	14-02-20	Nouveau statut
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Consignes de vigilance Eclairage extérieur		
---	---------	--------	---------	-------------	---	--	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, de personnes	G 100	E 8	P 8	R 100 ■	Personnel formé aux Gestes & Postures	Renouveler la formation aux gestes & postures Envisager une intervention à 2 pour les cas les plus lourds	
--	----------	--------	--------	---------------	---------------------------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 4	P 10	R 4 ●	Matériel adapté		
	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Matériel adapté		

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G 100	E 8	P 8	R 100 ■		Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits dangereux Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS	
	G 100	E 8	P 8	R 100 ■			

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)

	G	E	P	R	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
	1000	1	8	125			

## 110 - Aux agents biologiques

525 Soins et aide aux bénéficiaires (diverses maladies, virus, bactéries, etc...)

	G	E	P	R	Port de gants à usage unique Port de masques de protection respiratoire Lavage des main, gel hydroalcoolique	Mettre à jour les protocoles (AES, etc...)	
	10	8	8	10			

## 120 - Aux ambiances thermiques

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air

	G	E	P	R	Port de vêtements adaptés		
	10	4	10	4			

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

	G	E	P	R	Véhicule adapté à la tâche Copie du permis de conduire dans dossier Pneus tous temps Véhicules entretenus et contrôlés mensuellement	Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire Envisager une formation à la conduite en situations climatiques difficiles	
	1000	8	8	1000			

## 200 - A l'hygiène au travail

905 Absence de vestiaires conformes

	G	E	P	R	Armoires vestiaires individuelles	Prévoir de l'occultant sur la porte du vestiaire	
	1	10	8	1			

910 Absence de douches en cas de salissures

	G	E	P	R		Prévoir une douche et un lavabo à proximité des vestiaires	
	1	8	8	1			

**210 - Risques psychosociaux**

950 Horaires de travail difficiles	G	E	P	R	Horaires inhérents au métier Temps de travail respecté		
	10	10	10	10 ●			
955 Exigences émotionnelles	G	E	P	R	Formation des agents Echange avec les familles Soutien de l'équipe	Mettre en place une procédure de soutien psychologique, analyse de pratique professionnelle	
	10	8	8	10 ●			
965 Rapports sociaux dégradés avec les bénéficiaires	G	E	P	R	Formation des agents Réunion et dialogue au sein de l'équipe		
	10	8	10	8 ●			

**220 - A diverses causes**

1050 Formation secourisme des agents	G	E	P	R		Renouveler / compléter les formations secourisme (privilégier la formation Sauveteur Secouriste du Travail)	
	1	10	8	1 ●			

G = Gravité  
E = Exposition  
P = Prévention  
R = Risque (Valeur du risque)

Société /Site : 25 - Pôle Famille & CCAS  
Unité de travail : 100- CCAS

	Date	
Initial	14-02-20	Nouvelle édition
MàJ		

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 20 - A la hauteur

80 Accès à des parties hautes (armoires, étagères, ...)	G 10	E 4	P 10	R <b>4</b> ●	Etagères adaptées		
---	---------	--------	---------	--------------------	-------------------	--	--

## 30 - Aux chutes d'objets, de charges

125 Stockage de matériel en hauteur (en armoires, étagères, ...)	G 10	E 4	P 10	R <b>4</b> ●	Etagères fixées		
--	---------	--------	---------	--------------------	-----------------	--	--

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de copieur - imprimante	G 10	E 8	P 10	R <b>8</b> ●	Matériel conforme		
---	---------	--------	---------	--------------------	-------------------	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de ciseaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 4	P 10	R <b>4</b> ●	Matériel adapté		
---	---------	--------	---------	--------------------	-----------------	--	--

## 100 - A l'incendie

500 Absence d'organisation contre le feu (exercices d'évacuation, utilisation d'extincteurs, ...)	G 1000	E 1	P 8	R <b>125</b> ■	Moyens de secours vérifiés réglementairement	Former le personnel au maniement des extincteurs Réaliser les exercices d'évacuation réglementaires	
---	-----------	--------	--------	----------------------	--	--	--

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

	G	E	P	R		
	1000	4	8	500	▲	

Utilisation du véhicule personnel

Formaliser l'information de l'employeur en cas de perte du permis de conduire  
Délivrer un ordre de mission permanent pour Isabelle à l'accueil du CCAS

## 170 - Au travail sur écran

780 Travail prolongé sur écran

	G	E	P	R		
	100	10	8	125	■	

Alternance des tâches  
Tailles d'écrans adaptées  
Hauteur d'écrans adaptées  
Bureau à hauteur réglable pour l'accueil de la maison des solidarités

Recenser les besoins en matériel ergonomique (souris verticale, repose pieds, repose documents, etc...)

## 180 - A l'ergonomie du poste de travail

815 Postures de travail prolongées

	G	E	P	R		
	100	10	10	100	■	

Sièges de travail réglables

Revoir l'horizontalité du sol au niveau de l'accueil de la maison des solidarités

## 210 - Risques psychosociaux

955 Exigences émotionnelles

	G	E	P	R		
	10	8	8	10	●	

Formation accueil du public difficile  
Dialogue dans l'équipe

Mettre en place des temps d'échanges sur les situations émotionnellement complexes

## 220 - A diverses causes

1015 Agression, violence verbale ou physique possible

	G	E	P	R		
	10	2	10	2	●	

Formation accueil du public difficile  
Présence de collègues

G = Gravité E = Exposition P = Prévention R = Risque (Valeur du risque)	Société /Site : 25 - Pôle Famille & CCAS  Unité de travail : 105- Portage Repas	Date : 14-02-20 Affiché le : 12/04/2021 ID : 056-265600809-20210329-202116CA2903-DE
--	---	---

N° et Nom Famille dangers	Cotation du risque	Mesures de prévention		Référence Réglementaire
		Réalisées	A mettre en œuvre	

## 10 - Aux chutes de plain pied

30 Sol glissant ou mouillé, inégal en extérieur	G 10	E 4	P 8	R 5 ●	Vigilance des agents	Porter des chaussures anti dérapantes	
---	---------	--------	--------	-------------	----------------------	---------------------------------------	--

## 50 - Aux manutentions manuelles

215 Manutention de charges lourdes, charges difficiles (encombrantes, sans prise, ...)	G 1000	E 8	P 10	R 800 ▲	Port de chaussures de sécurité Personnel formé aux Gestes & Postures Chariot à disposition		
--	-----------	--------	---------	---------------	--	--	--

## 60 - Aux machines fixes

255 Utilisation de four	G 100	E 8	P 10	R 80 ●	Matériel conforme Maniques à disposition		
-------------------------	----------	--------	---------	--------------	---	--	--

## 70 - Aux outils portatifs ou à main

335 Utilisation de couteaux, cutters ou autres objets coupants	G 10	E 8	P 10	R 8 ●	Matériel adapté		
--	---------	--------	---------	-------------	-----------------	--	--

## 90 - Aux produits dangereux

415 Utilisation de produits toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, CMR	G 100	E 8	P 5	R 160 ■	Se procurer les Fiches de Données Sécurité de tous les produits Fournir des EPI conformément aux prescriptions des FDS		
---	----------	--------	--------	---------------	---	--	--

## 120 - Aux ambiances thermiques

580 Poste de travail exposé aux intempéries, courants d'air

G E P R

10 4 10 4  
●

Dotation de vêtements de travail adaptés

## 150 - A la route (véhicules, engins, déplacements)

700 Utilisation d'un véhicule pour déplacements divers

G E P R

1000 8 8 1000  
▲

Copie du permis de conduire dans dossier

Véhicule adapté à la tâche

Véhicule de 2019

Bluetooth dans le véhicule

Formaliser l'information de l'employeur en cas

de perte du permis de conduire

Voir pour équiper le véhicule de pneus hiver

## 210 - Risques psychosociaux

945 Intensité du travail : 6 jours sur 7

G E P R

10 8 10 8  
●

Temps partiel

Remplacement lors des congés

## 220 - A diverses causes

1015 Aggression, violence verbale ou physique possible

G E P R

10 1 10 1  
●

Soutien de la hiérarchie

N°2021-CA29MARS-16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

**Présents :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

---

### **RESSOURCES HUMAINES : Document Unique d'Evaluation des Risques**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que la prévention des risques professionnels rentre dans le champ des obligations légales des employeurs du secteur public territorial notamment des communes et de leur regroupement.

Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le « Document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Investir dans la prévention, c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, le DUERP recense et identifie les risques encourus par les agents sur leur lieu de travail, dans tous les services de la commune et du CCAS.

Pour rappel, la commune et le CCAS ont été accompagnés par la Société CEPIM en février 2020.

Le travail s'est déroulé sur 15 jours avec quatre temps fort :

- Réunion de lancement
- Audit dans les services
- Rédaction du bilan
- Restitution et formation à l'usage du logiciel

Un comité de pilotage a été créé pour suivre l'avancement du projet composé comme suit :

- Mme Dominique LE MEUR, adjointe
- Un membre du CHSCT
- Le préventeur
- Le responsable RH
- La Directrice Générale des Services

Des référents métiers ont été désignés dans tous les services et par unité de travail afin d'informer de la démarche, faire un premier recensement des risques et des actions mises en place, avec également pour rôle de faciliter la mission de CEPIM.

Le travail de compilation et d'enregistrement des données a ensuite été réalisé par CEPIM, assisté du préventeur de la collectivité visant à classer les risques dans le document ci-annexé au bordereau.

Il a été présenté en comité de pilotage élargi aux référents métiers le 14 février 2020.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1 ;

**VU** le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

**CONSIDÉRANT** que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** l'avis du CHSCT en date du 10 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du Conseil Municipal de Grand-Champ en date du 3 décembre 2020 ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1:** **VALIDE** le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels annexé à la présente délibération ;

**Article 2:** **S'ENGAGE** à mettre en œuvre un plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;

**Article 3:** **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON



N°2021-CA29MARS-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

**Présents :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

---

**MAISON DES SOLIDARITÉS : Règlement intérieur de l'équipement**

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que, la Maison des Solidarités étant occupée par les agents du CCAS, du SSIAD ainsi que plusieurs locataires associatifs, il convient de mettre en place, pour une cohabitation la meilleure soit-elle, un règlement intérieur de l'équipement qui régira les conditions d'accès, de mise à disposition et d'utilisation des locaux.

Le projet de règlement intérieur, présenté en annexe de la présente délibération, précise les éléments suivants :

- Les horaires d'ouverture,
- Les conditions d'usage,
- Les capacités des salles et les modalités de réservation,
- Les modalités d'accès, de sécurité, d'entretien
- ...

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**Article 1 : APPROUVE l'instauration du règlement intérieur de la Maison des Solidarités tel qu'il est présenté en annexe à la présente délibération ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON



12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 75 75

## MAISON DES SOLIDARITÉS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conseil d'Administration du 29/03/22, délibération n°2021-CA29MARS-XX

### ARTICLE 1 : Objectif

Ce règlement intérieur régit les conditions d'accès, de mise à disposition et d'utilisation des locaux de la Maison des Solidarités qui est un service public destiné à accueillir des services communautaires et des associations.

### ARTICLE 2 : Usage des locaux

Les locaux ainsi mis à disposition sont strictement réservés à un usage associatif (administratif, activités) Un archivage de la documentation administrative des associations doit être réalisé régulièrement afin de respecter les normes de sécurité incendie en vigueur.

La sous-location est interdite et peut entraîner l'exclusion de l'association qui la pratiquerait.

### ARTICLE 3 : Horaires d'ouverture

La Maison des Solidarités est ouverte :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La Maison des Solidarités est ouverte toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.

Avant de quitter le bâtiment, chaque utilisateur s'assurera :

- > Que toutes les lumières soient éteintes (salle d'activité, locaux de rangement...);
- > Que les portes de secours et d'accès soient fermées.

### ARTICLE 4 : Accès aux lieux

L'association dispose d'un badge lui permettant d'accéder à son local (badge remis par le CCAS lors de l'attribution du local) et/ou au bâtiment pour l'utilisation de salles d'activités ou de réunion après 19h00 (badge remis par le CCAS pour la durée d'utilisation).

Les responsables, associatifs, restent seuls responsables des badges éventuellement remis aux animateurs ou adhérents de leur association.

**Les locaux mis à disposition doivent être laissés libres d'accès au personnel et aux services techniques de la Commune et à tout autre personnel ayant la nécessité d'y intervenir.**

### ARTICLE 5 : Entretien – responsabilité

Les agents d'entretien municipaux assurent l'entretien général de l'ensemble des bâtiments. Ce coût sera refacturé aux associations.

**Chaque association est responsable des locaux qui lui sont mis à disposition et se doit de souscrire à une assurance.**

En cas de dégradation, l'association concernée assurera les frais de remise en état.

Tout problème technique doit être signalé au responsable de la Maison des Solidarités qui jugera de la pertinence à faire intervenir les services appropriés de la Ville.

## Annexe Délibération N°2021-CA29MARS-17

### ARTICLE 6 : Modalités de réservation des salles mutualisées

L'usage de la Salle Polyvalente et de la salle de réunion est prioritairement réservé aux occupants de la Maison des Solidarités, du Village Intergénérationnel de Lanyaux, aux associations et établissements médico-sociaux.

Les demandes de réservation sont à faire auprès du chargé d'accueil de la Maison des Solidarités au moins 15 jours avant la date souhaitée.

Il est rappelé que la salle polyvalente est utilisée en salle de repas et d'animation pour les hébergements (jeunes, seniors et groupes). Cette salle est également, en attendant les travaux de la Mairie, la salle des mariages. Ces deux activités resteront prioritaires sur l'occupation par rapport aux autres activités.

Les locataires de la Maison des Solidarités pourront utiliser gratuitement la salle polyvalente à hauteur de 10 réservations par an, selon la disponibilité! En dehors de ce cadre, l'occupation de cette salle sera payante selon le tarif en vigueur, voté chaque année par le Conseil d'Administration du CCAS.

### ARTICLE 7 : Capacité des salles et des bureaux

Il est interdit d'accueillir un public supérieur à l'effectif total admissible dont le seuil est fixé par le CCAS de Grand-Champ à savoir :

- > Salle polyvalente : 80 personnes ;
- > Salle de réunion : 20 personnes ;

\*Capacité sous réserve des mesures sanitaires préconisées

### ARTICLE 8 : Tenue, hygiène, respect du matériel

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propriété dans l'enceinte de la Maison des Solidarités sont l'affaire de tous.

Ne sont pas admis dans les installations :

- > Tout individu fauteur de troubles menaçant l'ordre public ou ayant des agissements contraires aux bonnes mœurs;
- > Tout individu en état d'ébriété ;
- > Les animaux, même tenus en laisse (sauf les chiens guides ou animaux dits « de santé »)

Comportement individuel et collectif :

- > Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité : ramassage et/ou le dépôt dans les poubelles prévues à cet effet, les bouteilles d'eau et autres détritus. Chaque local ou matériel utilisé doit être restitué dans l'état où il a été trouvé, c'est à dire les salles rangées et le matériel en bon état. Tout constat doit être signalé au président de la Maison des Solidarités.
- > Chaque utilisateur des locaux s'engage à remplir la feuille de présence à chaque utilisation, ainsi que le registre de remarques disponible à l'accueil de la Maison des Solidarités ou manquements au règlement intérieur imputables à un utilisateur précédent sera responsable.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021  
Reçu en préfecture le 12/04/2021  
Affiché le 12/04/2021  
ID : 056-265600809-20210329-2021117CA2903-DE

## **ARTICLE 9 : Panneau d'affichage**

Les panneaux d'affichage servent à l'information municipale et aux associations. L'information, par voie d'affichage ou de message, est autorisée dans le hall d'accueil sur les panneaux réservés à cet effet et après accord préalable du chargé d'accueil. Tout affichage non autorisé sera systématiquement enlevé. Seul l'affichage en rapport avec les activités des associations hébergées est autorisé. Il doit respecter les principes du service public.

## **ARTICLE 10 : Alcool**

L'alcool est interdit dans l'enceinte de la Maison des Solidarités. Son stockage est également interdit. Une autorisation du responsable de la Maison des Solidarités est nécessaire pour l'organisation d'un vin d'honneur et de l'amitié (seuls les alcools correspondant à la licence 2 sont tolérés).

## **ARTICLE 11 : Règles de sécurité et de vie collective**

Il est formellement interdit :

- > D'accéder et / ou d'intervenir sur les installations électriques,
- > D'introduire des animaux même tenus en laisse, à l'exception des chiens guide d'aveugles ou animaux dit "de santé".
- > De cuisiner dans l'enceinte de la Maison des Solidarités, à l'exception d'ateliers pédagogiques de cuisine.
- > De fumer dans les locaux affectés à un usage collectif (décret du 15.11.2006) ; l'usage de la cigarette électronique est également interdit,
- > D'introduire des bouteilles d'alcool, de gaz et de tout autre produit combustible ou inflammable dans les locaux,
- > D'intervenir sur les ascenseurs ou portes automatiques.

Il est obligatoire de :

- > Maintenir libre en permanence les issues de secours et de ne pas bloquer les portes " coupe-feu ",
- > Évacuer le bâtiment en cas de déclenchement du système d'alarme incendie,
- > Respecter les horaires de fermeture des locaux et les modalités de mise sous alarme,
- > Respecter les autres occupants notamment en veillant au niveau sonore du matériel audio et d'instruments de musique,
- > Respecter les consignes de sécurité de chaque salle,
- > Laisser libre accès à tous les équipements et dispositifs de secours (remplacement des extincteurs, accès au système de ventilation...),
- > Respecter la capacité d'accueil des locaux occupés.

## **ARTICLE 12 : Respect du règlement**

L'accès de la Maison des Solidarités est subordonné au respect du présent règlement par les utilisateurs. Le responsable de la Maison des Solidarités est chargé de son exécution. Toute attitude susceptible de troubler l'ordre public ou le bon déroulement des activités peut entraîner l'expulsion temporaire ou permanente du ou des contrevenants et des poursuites judiciaires s'il y a lieu. Un grave manquement au règlement entraîne à l'ordre public peut entraîner une exclusion immédiate. Dans les autres cas, le responsable de la Maison des Solidarités adresse un courrier indiquant le ou les manquements observés et un délai pour mettre fin au trouble au Président de l'association. Au terme du délai de la mise en demeure, le Président du CCAS peut prononcer la suppression de l'occupation si le manquement perdure.

## **ARTICLE 13 : Abords de la Maison des Solidarités et stationnements**

Il est demandé à tous les usagers de respecter la réglementation des abords du bâtiment et la circulation. Il en est de même pour les abords extérieurs et les zones de stationnement autour de la Maison des Solidarités.

## **ARTICLE 14 : Application du règlement**

Ce règlement s'applique à l'ensemble des personnes, morales et physiques, fréquentant la Maison des Solidarités 12 rue des Hortensias 56390 GRAND-CHAMP, dès son entrée en vigueur.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202117CA2903-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-CA29MARS-18

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

**Présents :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

**MAISON DES SOLIDARITÉS : Salle polyvalente et salle de réunion – tarification 2021**

Madame la Vice-Présidente du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que les salles de la Maison des Solidarités (salle polyvalente et salle de réunion) sont très sollicitées et qu'il convient donc d'en fixer les tarifs d'occupation.

Il est rappelé que la salle polyvalente est utilisée en salle de repas et d'animation pour les hébergements (jeunes, séniors et groupes). Cette salle est également, en attendant les travaux de la Mairie, la salle des mariages. Ces deux activités resteront prioritaires par rapport aux autres usages.

Toutefois, sous réserve de disponibilités, l'usage de ces deux salles sera prioritairement réservé aux occupants de la Maison des Solidarités, du Village Intergénérationnel de Lanvaux, aux associations et établissements médico-sociaux sur les organismes extérieurs.

Les locataires de la Maison des Solidarités pourront utiliser gratuitement la salle polyvalente à hauteur de 10 réservations par an. En dehors de ce cadre, la salle sera louée selon les tarifs en vigueur. Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de statuer sur les tarifs ci-dessous :

Salle polyvalente - Maison des Solidarités (Comportant la mise à disposition du mobilier de la salle)		
	2020	2021
<b>Occupants de la Maison des Solidarités</b>		
Manifestations <b>non payantes</b> (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)*	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Manifestations <b>payantes à but lucratif</b>	<b>Voir tarifs ci-dessous</b>	<b>Voir tarifs ci-dessous</b>
<b>Occupants du Village de Lanvaux, Associations et Etablissements médico-sociaux</b>		
Manifestation en demi-journée	<b>30,00 €</b>	<b>40,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	<b>60,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	<b>75,00 €</b>	<b>75,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Intervention de personnel du CCAS à la Maison des Solidarités</b>		
Prestation de ménage : matériels et produits fournis (Tarif horaire)	<b>34,50 €</b>	<b>34,50 €</b>

\* les occupants de la Maison des Solidarités peuvent occuper la salle polyvalente à titre gratuit à raison de 10 réservations par an.

<b>Salle de réunion - Maison des Solidarités</b> <b>(Comportant la mise à disposition du mobilier de la salle)</b>	
<b>2021</b>	
<b>Occupants de la Maison des Solidarités</b>	
Manifestations <b>non payantes</b> (réunions, assemblées générales)	<b>Gratuit</b>
<b>Associations et Etablissements médico-sociaux</b>	
Location à l'heure	<b>10,00 €</b>
Location demi-journée (8h00-12h00 ou 14h00-18h00)	<b>25,00 €</b>
Location journée entière (8h00-18h00)	<b>50,00 €</b>
Location réunion soirée (à partir de 17h00)	<b>20,00 €</b>
<b>Intervention de personnel du CCAS à la Maison des Solidarités</b>	
Prestation de ménage : matériels et produits fournis (Tarif horaire)	<b>34,50 €</b>

Il est proposé en conséquence au Conseil d'Administration d'appliquer les tarifs ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

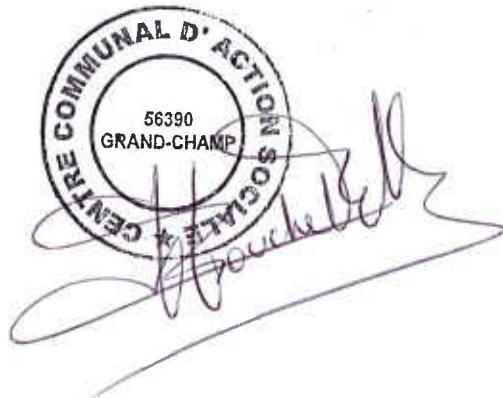
**Article 1:** FIXE les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> avril 2021 conformément aux tableaux ci-dessus présentés ;

**Article 2:** AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON



N°2021-CA29MARS-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mille vingt et un, le 29 mars,** à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

**Présents :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT

**Absents :** M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ (pouvoir remis à Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ), Mme Odile CAUDAL, Mme Valérie ONNO

**Nombre de membres en exercice :** 17 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

---

**MAISON DES SOLIDARITÉS : Salle polyvalente et salle de réunion – règlement intérieur et formulaire de réservation**

Madame la Vice-Présidente du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que les salles de la Maison des Solidarités (salle polyvalente et salle de réunion) sont très sollicitées et qu'il convient donc d'instaurer un règlement intérieur qui précisera l'ensemble des modalités d'accès à ces salles.

Le projet de règlement intérieur est présenté en annexe de la présente délibération auquel est adjoint un formulaire de réservation.

**Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur appliqué aux salles (polyvalente et de réunion),**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**Article 1:** APPROUVE l'instauration du règlement intérieur pour le fonctionnement de la salle polyvalente et la salle de réunion, sises à la Maison des Solidarités, tel qu'il est présenté en annexe à la présente délibération;

**Article 2:** APPROUVE le formulaire de réservation adjoint au règlement intérieur;

**Article 3:** AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON



## Annexe Délibération N°2021-CA29MARS-19



Centre Communautaire d'Action Sociale

SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE RÉUNION  
Maison des Solidarités  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conseil d'Administration n°2021-CA29MARS-XX

Le présent règlement intérieur a pour objectif de permettre l'utilisation de la salle polyvalente et de la salle de réunion pour la satisfaction de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition, dans l'intérêt général.

### 1. Dispositions générales

Le CCAS de Grand-Champ est propriétaire de la salle polyvalente et de la salle de réunion au sein de la Maison des Solidarités. Ces salles sont destinées à répondre aux besoins des occupants de la Maison des Solidarités, aux habitants du village intergénérationnel de Lanvauz, aux associations ainsi qu'aux partenaires du CCAS.

Il est rappelé que la salle polyvalente est utilisée en salle de repas et d'animation pour les hébergements (jeunes, seniors et groupes). Cette salle est également, en attendant les travaux de la Mairie, la salle des mariages. Ces deux activités resteront prioritaires par rapport aux autres usages.

### 2. Utilisation des salles

#### 2.1 Salle polyvalente

- > Usages possibles : réunions, ateliers, animations, expositions, vins d'honneur ou repas en restauration froide (pas de préparation de repas chauds sur place) ; les repas doivent être livrés prêts à consommer par un traiteur ;
- > Du lundi au dimanche toute la journée, jusqu'à 21h00 du matin
- > La capacité de la salle est limitée à 80 personnes maximum\*

Si la manifestation organisée nécessite une autorisation de buvette, la réglementation permet leur ouverture jusqu'à 1h00 du matin, exceptionnellement jusqu'à 21h00 du matin par autorisation du Maire, dans la limite de 5 autorisations par an.

#### 2.2 Salle de réunion

- > Usage exclusif en salle de réunion ou d'animation ; pas de prise de repas possible
- > Réservation possible du lundi au samedi de 8h00 à 18h00
- > La capacité de la salle est limitée à 20 personnes\*

Les réservations sont faites à l'accueil de la Maison des Solidarités par téléphone (02 97 66 45 28) ou par écrit au moins 15 jours avant la date souhaitée.

La réservation est effective après signature du contrat par les parties, aucun accord verbal ne sera pris en compte. Les clés devront être remises à l'agent du CCAS chargé de l'état des lieux.

\*Capacité sous réserve des mesures sanitaires préconisées

### 3. Autorisations

Le CCAS est seul juge de l'attribution de la salle ainsi que du choix du bénéficiaire au cas où elle serait saisie de plusieurs demandes pour une même date.

Les locations sont accordées par le Président du CCAS ou son représentant. La location ne sera définitive qu'après réception, par l'organisateur, de l'accord écrit du CCAS. Les autorisations accordées ne sont valables que pour la personne ou l'association ayant déposé la demande. **Toute sous-location est interdite.**

Si des raisons spéciales ou impérieuses l'imposent, le CCAS se réserve le droit d'annuler l'autorisation, au plus tard 1 semaine avant la manifestation prévue.

Dans ce cas, le CCAS ne sera tenu à aucun dédommagement. De même, aucune indemnité ne sera due si, pour des raisons de sécurité ou d'ordre public, le CCAS se trouve dans l'obligation d'interdire la manifestation.

Si la manifestation prévue par le demandeur ne peut avoir lieu (sauf cas de force majeure) le montant de la location reste dû au CCAS, si la résiliation a lieu moins de trois semaines avant la date prévue.

Toute utilisation des lieux autres que celle autorisée par le contrat de location entraîne la résiliation immédiate de cette dernière, sans que les sommes versées ne soient remises en cause.

### 4. Responsabilités : assurances, accidents, vols dégâts....

#### 4.1 Assurances

L'utilisateur de la salle est tenu de présenter au CCAS au moment de la signature de la demande d'utilisation, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile concernant notamment : les accidents pouvant survenir aux tiers du fait des installations ou objets lui appartenant ; les détériorations susceptibles d'être causées de son fait, ou par des personnes participant sous sa direction à la manifestation, rencontré, compris les spectateurs, tant aux salles qu'aux diverses installations, matériels, propriétés de la commune ou de tiers.

#### 4.2 Accidents, vols

Les sorties de secours doivent être dégagées et accessibles au public. Le CCAS définit toute responsabilité en cas de :

- > Problèmes consécutifs aux activités pratiquées dans la salle;
- > En cas de dommages, vols ou accidents dus à un manque de discipline ou d'organisation de la part des organisateurs ou des usagers,
- > En cas de dommages effectuant les effets déposés aux vestiaires, le matériel, les boissons et denrées alimentaires apportées par les usagers.

Le CCAS s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur des locaux en bon état d'entretien ainsi que du matériel en bon état de fonctionnement. L'utilisateur ne pourra pas exercer de recours contre le CCAS en cas d'accident interrompant la location en cours, ni ne prétendra à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

L'organisateur sera également responsable des détériorations de la propriété du CCAS (biens immobiliers et mobilier) et du matériel appartenant à ses tiers.

La responsabilité du CCAS ne pourra en aucun cas être recherchée en raison d'événements pouvant empêcher ou gêner le fonctionnement normal des manifestations pour quelques causes que ce soit, même si ces événements sont liés à un dysfonctionnement survenu aux installations. Ils ne pourront exercer aucun recours contre le CCAS en ce qui concerne l'éclairage et le chauffage des locaux.

Le CCAS décline toute responsabilité envers qui que ce soit en cas de perte, de dégradations ou de vol à l'intérieur de la salle mais aussi sur le parking. Il décline tout recours en dommages et intérêts en cas d'accident.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202119CA2903-DE

#### **4.3 Dégâts**

Un état des lieux contradictoire est réalisé à l'entrée et à la sortie, avec un agent de la collectivité :

- > Pour les locations de particuliers ;
- > En cas d'organisation d'un repas, quel qu'en soit l'organisateur.

Toute dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie sera l'épargnée aux frais de l'utilisateur.

Les usagers réguliers devront signaler toute anomalie [lieux] et matériel avant l'occupation des lieux, à l'accueil de la Maison des Solidarités [02 97 66 45 28] ou aux services techniques [02 97 66 44 54].

#### **4.4 Entretien**

Le demandeur est responsable du nettoyage et de la propreté des lieux. Il est tenu d'enlever tous les déchets et papiers jetés dans la salle, de ranger le matériel et de veiller à laisser les locaux en parfait état de propreté.

L'utilisateur doit prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition.

Le nettoyage obligatoire comporte : nettoyage des abords [papiers, bouteilles,...], balayage et nettoyage de la salle, des toilettes, de la cuisine et de l'électroménager. L'enlèvement des bouteilles et des poubelles sera également réalisé en veillant à effectuer un tri sélectif.

Au cas où l'un des lieux exigerait un nettoyage spécial après la manifestation, celui-ci sera effectué aux frais du demandeur.

Toutefois, il est possible de souscrire, au préalable, dans la réservation une prestation ménage au tarif horaire en vigueur.

#### **8. Respect du présent règlement**

Les utilisateurs s'engagent à respecter strictement les dispositions du présent règlement.

Toute personne qui aura utilisé les locaux mis à sa disposition dans un autre but que celui indiqué dans sa demande, qui aura contrevenu aux conditions du présent règlement ou qui aura commis ou laissé commettre de dégradations, à la salle, pourra se voir refuser l'autorisation d'utilisation des équipements, de manière temporaire ou définitive et devra s'acquitter des sommes dues [frais de nettoyage, remplacement de matériel ou frais de locations].

Le Président du CCAS ou son représentant dispose du libre accès à la salle lors des différentes manifestations. Il est habilité à contrôler à tout moment l'application du présent règlement.

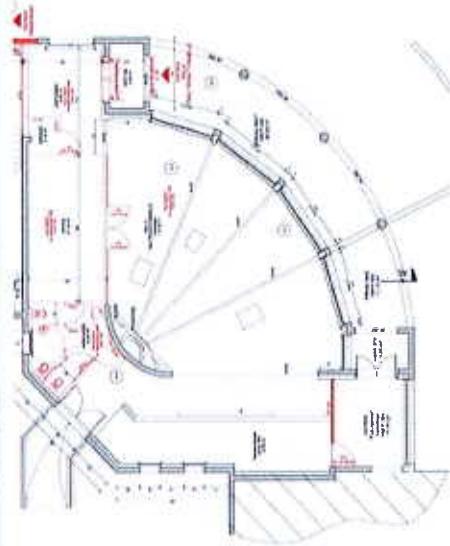
Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 056-265600809-20210329-202119CA2903-DE

## PLANS DE LA SALLE POLYVALENTE



## SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE RÉUNION FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Salle polyvalente

Salle de réunion

### DEMANDEUR

Organisme/Association : .....

Nom-Prénom du représentant : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....@.....

### RÉSERVATION

Date(s) de la location : .....

Objet de la location : .....

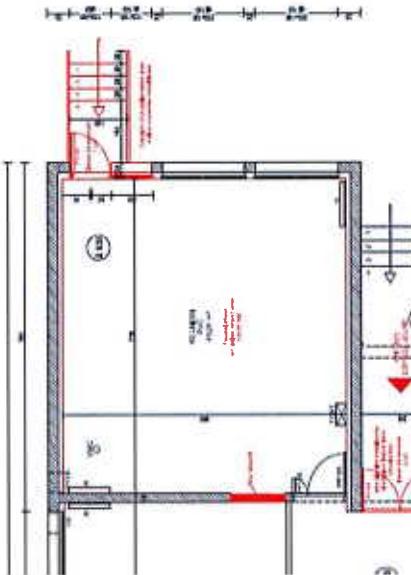
Le demandeur a bien pris connaissance du règlement intérieur, l'accepte et s'engage à le respecter et à régler au Trésor Public la somme de (en €) .....

Fait à Grand-Champ, le .....

Le demandeur,  
Nom, Prénom, Qualité

Le Président du CCAS  
M. Yves BLEUJENVEN

## PLAN DE LA SALLE DE RÉUNION



## TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS et peuvent être révisés chaque année.

Page 5 sur 6